

**Arrêté n° 2201**

**Objet : Demande de subvention à l'ADEME pour la mise en œuvre du Contrat d'objectif territorial « Energies renouvelables thermiques ».**

**ARRETE DU PRESIDENT**

Le Président de Grand Châtellerault,

**VU** l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriale relatif aux délégations des attributions du conseil communautaire,

**VU** la délibération n°2 du Conseil Communautaire du 22 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions au président, et notamment l'alinéa n° 17,

...,

**CONSIDÉRANT** que la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault doit atteindre les objectifs de production d'énergies renouvelables qu'elle s'est fixés dans son Plan climat air énergie territorial,

**CONSIDÉRANT** que l'ADEME propose un soutien financier pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui doit permettre à Grand Châtellerault de signer un contrat d'objectifs territorial « ENR Thermiques » avant la fin de l'année 2021,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** – L'objet de cet arrêté vise à solliciter une subvention à hauteur de 24500 € auprès de l'ADEME dans le cadre de la mise en œuvre du contrat d'objectif territorial « Energies renouvelables thermiques »

**ARTICLE 2** – Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Dépenses estimées	Recettes	
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage	35 000	Subvention ADEME 70%	24500
		Autofinancement	10500
Total TTC	35 000		35 000

**ARTICLE 3** – Les dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire 020.38 – 617- 3550

**ARTICLE 4** – Un recours contentieux peut être posé contre le présent arrêté devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affichage, le recours devant monsieur le président suspendant ce délai.

**ARTICLE 5** – Monsieur le directeur des services de Grand Châtelleraut est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**A châtelleraut, le .....**

**Le président de Grand Châtelleraut,**

*Jean-Pierre ABELIN*